



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur l'Annexe sur les Indicateurs de performance clés ESG et l'Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre préparés dans le cadre de la section d'Aperçu stratégique du Rapport annuel intégré 2022 de BCE Inc.

Au conseil d'administration et à la direction de BCE inc.

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'« Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG » et de l'« Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre » (collectivement l'« objet de la mission ») de BCE Inc. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Objet de la mission

En ce qui a trait à l'« Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG », notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les indicateurs suivants :

- Émissions de GES de portée 1 et 2 (en tonnes d'équivalent de CO₂);
- Réduction de GES de portée 1 et 2 en valeur absolue en comparaison avec l'année 2020;
- Économie circulaire : Le nombre de déchets usagés récupérés;
- Économie circulaire : Pourcentage de déchets dangereux récupérés et acheminés vers des recycleurs certifiés;
- Économie circulaire : Pourcentage de réduction des déchets mis en décharge;
- Engagement des membres de l'équipe;
- Bien-être des employés;
- Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail;
- Investissements communautaires;
- Couverture nationale du réseau 5G;
- Couverture nationale du réseau fibre;
- Fiabilité du réseau;
- Sécurité de l'information : simulation d'hameçonnage;
- Sécurité de l'information : formation à la sécurité;
- Diversité de genre à la haute direction;
- Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au sein de la haute direction (direction et échelons supérieurs);
- Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) parmi les embauches de nouveaux diplômés et stagiaires.

En ce qui a trait à l'« Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre », notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les types d'émissions suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 (voyages d'affaires seulement);
- L'exactitude mathématique de la hausse ou de la baisse entre 2021 et 2022 pour :
 - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1;
 - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2;
 - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 (voyages d'affaires seulement);



Le périmètre organisationnel et les critères applicables pour l'établissement des mesures ont été indiqués dans les annexes.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet de la mission conformément aux critères suivants indiqués dans les annexes (collectivement, les « critères applicables ») :

- Critères de la direction élaborés à l'interne;
- ISO 14064-1, la méthodologie prescrite dans le Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition) et the Greenhouse Gas Protocol: Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard.

La direction est également responsable du choix des critères applicables utilisés. La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un objet de la mission sélectionné exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet de la mission sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3000, Missions d'assurance autres que les audits ou examens limités d'informations financières historiques, et la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3410, Missions d'assurance aux bilans des gaz à effet de serre. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet de la mission est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet de la mission conformément aux critères applicables.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- acquis, au moyen de demandes d'information, une compréhension de l'environnement de contrôle de BCE Inc. et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la déclaration des Indicateurs de performance clés ESG et des émissions de GES;
- effectué des examens analytiques et une analyse des tendances des données présentées pour certains Indicateurs de performance clés ESG et des émissions GES;
- évalué si les méthodes utilisées par BCE Inc. pour établir si les estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nos procédures n'incluent pas de tester les données sur lesquelles les estimations sont basées ou de développer séparément nos propres estimations dans le but d'évaluer les estimations de BCE Inc. ;



- réconcilié les données avec les documents sous-jacents pour un échantillon limité d'éléments relatifs à l'objet de la mission;
- examiné l'exactitude mathématique du calcul lié aux variations des émissions de GES pour la période comparative du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 publié dans l'Annexe sur le Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre; et
- examiné les informations fournies sur l'objet de la mission sélectionné dans les annexes pour assurer leur concordance avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.

La quantification des gaz à effet de serre comporte également une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre travail n'a en aucun cas porté sur des indicateurs de performance clés ESG et des émissions GES pour des exercices précédents, ou sur des prévisions et des cibles futures. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée, et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission susmentionnée.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'« Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG » et l'« Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre » de BCE Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.



Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation de notre rapport

L'objet de la mission a été préparé conformément aux critères applicables afin d'aider BCE Inc. avec la divulgation de leurs indicateurs de performance clés ESG et les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, l'objet de la mission pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à l'usage de BCE inc. Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par BCE à sa discrétion. Nous ne faisons aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit à tout autre tiers à l'égard de ce rapport.

*PricewaterhouseCoopers p.v.l./s.l.n.c.r.l.*¹

Société de comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)
Le 2 mars, 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique A113424

Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG

Le présent document présente les indicateurs de performance clés (IPC), la description de chaque IPC, la période couverte, le périmètre organisationnel et la méthodologie et les hypothèses utilisées dans le calcul.

La portée des IPC est spécifiée dans le tableau ci-dessous. Le présent rapport contient des données sur le groupe de sociétés BCE, collectivement appelés « BCE », « Bell », « Bell Canada », « nous », « notre », « nos » ou « société ».

IPC	Description	Performance 2022	Période couverte	Unités d'affaires incluses dans le périmètre organisationnel	Méthodologie et hypothèses
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES de portée 1 et 2 (en tonnes d'équivalent de CO ₂)	256,325	Voir l'Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre		
	Réduction absolue des émissions de portées 1 et 2 comparativement à l'année 2020	-2.5%			
Économie circulaire	La quantité de récepteurs de télévision, modems, téléphones cellulaires et de capsules WiFi récupérés. ²	4,788,779	1er octobre, 2021 au 30 septembre 2022	Tout BCE(excluant MTS)	Cet IPC est calculé selon le total des récepteurs de télévision, modems, téléphones cellulaires et capsules WiFi récupérés par Bell pendant la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.
Économie circulaire	Pourcentage de déchets dangereux récupérés et acheminés à des recycleurs certifiés	99%	1er octobre, 2021 au 30 septembre 2022	Tout BCE	Cet IPC représente le pourcentage de déchets dangereux récupérés et acheminés à des recycleurs certifiés par rapport à la quantité totale de matières dangereuses générées. Les matières dangereuses que nous récupérons comprennent les batteries de réseau, les matières résiduelles de nos services de flotte et les matières telles que les aérosols, les contenants huileux, la peinture et les tubes fluorescents.
Économie circulaire	Pourcentage de réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement	Réduction de 8%	1er octobre, 2021 au 30 septembre 2022	Tout BCE	Cet IPC représente la variation en pourcentage des déchets envoyés aux sites d'enfouissement entre la période couverte décrite et la période de référence 2019.

² L'IPC de 2021 pour la quantité de récepteurs de télévision, modems, téléphones cellulaires et de capsules WiFi récupérés a été corrigé pour refléter une méthode de calcul plus précise. L'ajustement n'était pas matériel (moins de 1% du nombre total).

IPC	Description	Performance 2022	Période couverte	Unités d'affaires incluses dans le périmètre organisationnel	Méthodologie et hypothèses
Bien-être des membres de l'équipe	Pourcentage de leaders du personnel ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale	91%	Au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC représente le pourcentage du nombre total de leaders actuels (ayant au moins un subordonné direct) et de cadres supérieurs (niveau directeur et échelon supérieur) qui ont suivi la formation de base sur la santé mentale (le premier cours de formation du programme de certificat de leadership en santé mentale en milieu de travail).
Engagement des membres de l'équipe	Satisfaction des membres de l'équipe face à leur travail, à leur département et à la société dans son ensemble	76%	Enquête réalisée à un moment donné dans le temps en 2022	Tout BCE	Cet IPC est calculé comme le pointage moyen obtenu dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. Le pointage en ce qui a trait au niveau d'engagement des membres de l'équipe est basé sur cinq questions spécifiques et sur le pourcentage de membre du personnel qui ont répondu favorablement (fortement d'accord ou d'accord) aux questions par rapport au nombre total de membres du personnel qui ont répondu au sondage. Le processus de questionnaire est géré par un fournisseur indépendant ayant de l'expérience dans les sondages sur la satisfaction des employés. Le fournisseur indépendant conçoit le questionnaire et identifie les questions les plus pertinentes pour le calcul du pointage d'engagement des membres de l'équipe.
Diversité de genre	Pourcentage de représentation de la diversité de genre au sein de la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs)	32%	Au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC est calculé comme le pourcentage de représentation de la diversité de genre dans les postes au sein de la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs). La diversité de genre est définie comme une personne qui s'identifie à un genre autre que masculin.
Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au sein de la haute direction (niveau directeur et échelons supérieurs)	Pourcentage de représentation des PANDC dans la haute direction de Bell (niveau directeur et échelons supérieurs et y compris les dirigeants)	23%	Au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC est calculé comme le pourcentage du nombre de postes occupés par des PANDC au sein de la haute direction (direction et échelons supérieurs) selon un questionnaire d'auto-identification par rapport au nombre total de postes de haute direction.

IPC	Description	Performance 2022	Période couverte	Unités d'affaires incluses dans le périmètre organisationnel	Méthodologie et hypothèses
Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) parmi les embauches de nouveaux diplômés et stagiaires	Pourcentage de représentation PANDC parmi les nouveaux diplômés et stagiaires embauchés	52%	Au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC représente le pourcentage du nombre de nouveaux diplômés et de stagiaires occupés par des PANDC selon un questionnaire d'auto-identification par rapport au nombre total de nouveaux diplômés et de stagiaires ayant commencé à travailler pendant la période indiquée.
Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre d'accidents avec arrêt de travail survenant sur notre lieu de travail pour 200 000 heures travaillées	1.11	1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Bell Canada, • Bell Media, • BTS, and • Expertech (excluant MTS) 	Cet IPC est calculé comme le nombre total de cas de accidents ayant entraîné un arrêt de travail par 200 000 heures de travail. Un cas d'accident ayant entraîné un arrêt de travail est un cas ou une blessure qui rend un employé incapable de travailler le jour de travail suivant l'évènement. Les cas et les heures attribuables aux contractuels ne sont pas inclus.
Investissements communautaires	Apports et dons dans les communautés, y compris les dons en espèces, les coûts de gestion des programmes et les annonces d'intérêt public (Bell Cause pour la cause, Enfants et jeunes, Arts et culture, Dons des membres de l'équipe)	22 152 794 \$	1er janvier, 2022 au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC est calculé conformément au modèle LGB (anciennement « London Benchmarking Group ») et comprend les éléments suivants : dons en espèces, dons en nature et coûts de gestion du programme. L'IPC comprend des initiatives liées aux quatre piliers clés : lutte contre la stigmatisation, accès aux soins, recherche et leadership en milieu de travail. Les dons en espèces sont compilés à partir des reçus fiscaux reçus des organisations à but non lucratif et des factures de tiers pour l'achat de biens et de services. Les dons en nature sont des contributions non monétaires et représentent la valeur des annonces d'intérêt public par l'intermédiaire de Bell Média. La valeur de ces annonces est estimée à 75 % du prix de détail. Les frais de gestion des programmes sont liés au personnel et aux dépenses consacrées à l'exécution des initiatives.

IPC	Description	Performance 2022	Période couverte	Unités d'affaires incluses dans le périmètre organisationnel	Méthodologie et hypothèses
Couverture nationale du réseau 5G	Pourcentage de la population canadienne desservie par le réseau sans fil 5G de Bell	82%	Au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC représente la couverture à un moment précis de la population canadienne ayant accès au réseau sans fil avancé 5G. Ceci est calculé en divisant le nombre de personnes ayant accès au réseau avancé 5G par la population canadienne totale déclarée par Statistique Canada (données du recensement, publiées en 2021). Le nombre de personnes ayant accès au réseau avancé 5G a été estimé à l'aide d'un modèle de référence de l'industrie et des données du réseau de Bell relatives à novembre 2022. L'indicateur reflète la meilleure estimation de la couverture du réseau au 31 décembre 2022 sur la base qu'aucun réseau avancé 5G supplémentaire réseau a été activé après novembre.
Couverture du réseau de la fibre optique	Nombre de nouveaux emplacements à l'échelle nationale qui ont été connectés au réseau de fibre pure de Bell	854,000	Au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC représente les nouveaux emplacements qui ont été connectés avec un accès au réseau filaire à fibre pure de Bell au cours de l'année. Ceci est calculé en additionnant le nombre total d'emplacements connectés au réseau de fibre pure à l'échelle nationale du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022. Un report de décembre 2021 de 45 000 a été ajouté dans notre résultat 2022. Il s'agissait d'emplacements non inclus dans les résultats de 2021 qui ont été ajoutés à l'objectif de 2022.
Fiabilité du réseau	Pourcentage de temps où le réseau de connexion Internet haut débit était fiable	99.9901%	Moyenne cumulée du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	Tout BCE	La fiabilité du réseau est référencée par la connexion Internet haute vitesse de Bell offerte aux clients à l'échelle nationale. Cet IPC est calculé par la durée de l'interruption définie comme l'heure de fin affectant le service soustraite de l'heure de début affectant le service et en appliquant la durée au nombre de clients impactés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour obtenir un taux de fiabilité annuel.

IPC	Description	Performance 2022	Période couverte	Unités d'affaires incluses dans le périmètre organisationnel	Méthodologie et hypothèses
Formation en sécurité de l'information	Pourcentage des membres de l'équipe ciblés qui ont été intégrés lors du lancement de la formation Soyez cyberavisé avant le 31 décembre 2021 et qui ont terminé la formation complète avant le 31 décembre 2022.	88%	Au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC valide la formation en cybersécurité suivie par les membres de l'équipe au 31 décembre 2022. Le KPI est mesuré à l'aide du nombre de formation terminé par les membres de l'équipe qui étaient intégrés lors du lancement de la formation Soyez cyberavisé avant le 31 décembre 2021 et qui ont terminé la formation complète avant le 31 décembre 2022. Les employés disposent d'une année complète pour suivre la formation.
Sécurité de l'information	Taux de détection lors des simulations d'hameçonnage coordonnée par la plateforme de simulation d'hameçonnage de Bell, Beauceron/Phisherman	25%	1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	Tout BCE	Cet IPC est utilisé pour déterminer l'amélioration du taux de détection lors des simulations d'hameçonnage. L'IPC est calculé à l'aide du nombre de cas reportés sur le nombre total de simulations d'hameçonnage. En 2022, nous rapportons le pourcentage du taux de détection lors des simulations d'hameçonnage.

Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre

Le rapport suivant décrit les IPC GES, une description concise de chaque IPC, le périmètre organisationnel et la méthodologie et les hypothèses utilisées dans le calcul.

INTRODUCTION

Le présent rapport sur les émissions de GES a été préparé conformément aux principes et aux exigences stipulés dans la norme ISO 14064-1 et en suivant la méthodologie décrite dans le Protocole des gaz à effet de serre : A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition et le Protocole des gaz à effet de serre : Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard. Les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (voyages d'affaires uniquement) totalisent 260,430 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL

Bell applique l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer le périmètre organisationnel de la déclaration qui s'applique à ses filiales et divisions. Les unités d'affaire comprises dans le périmètre organisationnel sont les suivantes:

- BCE Nexxia
- Bell Aliant
- Bell Canada
- Bell Média
- Bell Mobilité
- Canaux de distribution de Bell Mobilité
- Bell MTS
- Bell Maison intelligente
- Bell Solutions techniques
- Expertech
- Northwestel
- La Source

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (voyages d'affaires uniquement) pour les périodes de 12 mois allant du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de déclaration (en tonnes de CO₂e).

IPC ³	Périmètre opérationnel	2020 ⁴	2021 ⁵	2022	Variation (2021 à 2022)
Portée 1	Émissions de GES directes provenant de sources contrôlées par Bell, incluant les rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement, ainsi que la combustion de mazout et de gaz naturel dans les immeubles, de diesel pour les tours de télécommunications, l'équipement de transmission et les génératrices, de propane pour l'équipement d'entretien et de diesel, d'essence, de biodiesel et d'éthanol pour les véhicules du parc automobile	141,270	138,722	134,288	-3.2%
Portée 2	Émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur achetés par Bell dans l'exercice de ses activités dans ses immeubles et autres installations	121,681	126,288	122,037	-3.4%
Portée 3	Autres émissions de GES indirectes associées aux voyages d'affaires des employés de Bell, incluant les voyages en avion, en train, ainsi que dans des véhicules loués et dans les véhicules personnels des employés	8,834	1,332	4,106	208.2%
Total		271,784	266,342	260,430	-2.2%

Les émissions de portée 1 ont diminué de 4 434 tonnes de CO₂e (-3,2 %) en 2022 par rapport à 2021. Cette diminution est largement attribuable à la baisse de la distance totale parcourue par les véhicules du parc automobile et à la diminution des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement.

Les émissions de portée 2 ont diminué de 4 251 tonnes de CO₂e (-3,4 %) en 2022 par rapport à 2021. Cette diminution est principalement due à la baisse des facteurs d'émission de l'électricité dans certaines provinces à la suite de la décarbonisation du réseau électrique.

Les émissions de portée 3 (voyages d'affaires uniquement) ont augmenté de 2 773 tonnes de CO₂e (+208,2 %) en 2022 par rapport à 2021. Cette augmentation peut s'expliquer par la levée des restrictions de voyage de Bell à la suite de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné d'importantes augmentations annuelles des voyages d'affaires.

Dans l'ensemble, les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (voyages d'affaires uniquement) ont diminué de 5 912 tonnes de CO₂e (-2,2 %) en 2022 par rapport à 2021.

³ L'arrondissement des nombres peut affecter les chiffres totaux présentés

⁴ Les émissions de GES 2020 et 2021 des portées 1 et 2 ont été révisées pour exclure les émissions des centres de données de Bell vendus à Equinix, Inc. en 2020, conformément aux normes du Greenhouse Gas Protocol.

⁵ Idem

Détails sur la méthodologie et hypothèses du rapport des GES

Portée 1

Carburant:

Les émissions de portée 1 provenant du carburant incluent la consommation de combustibles fossiles (mazout, gaz naturel, propane, diesel et essence) et de biocarburants (biodiesel et éthanol).

Combustibles fossiles :

Sources d'information incluant les données sur le volume de carburant consommé :

Les informations fournies par les systèmes d'agrégation de données énergétiques de l'entreprise et les rapports des fournisseurs d'énergie comprennent les volumes de mazout, de gaz naturel, de propane, de diesel et d'essence consommés par province pour la période de déclaration.

Sources d'information n'incluant pas les données sur le volume de carburant consommé :

Les volumes de mazout, de gaz naturel, de propane, de diesel et d'essence consommés sont estimés en compilant les coûts énergétiques en dollars canadiens (\$) identifiés dans les rapports financiers de l'entreprise et en les convertissant en volumes en utilisant les meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/unité) par substance par province pour la période de déclaration.

Biocarburants :

Les émissions de portée 1 provenant de la consommation de biocarburants sont calculées pour tenir compte de la teneur en biocarburant (c'est-à-dire le biodiesel et l'éthanol) des carburants consommés par les véhicules du parc automobile (c'est-à-dire le diesel et l'essence). Les volumes de biocarburants sont estimés en appliquant les hypothèses suivantes aux volumes de diesel et d'essence consommés par les véhicules du parc automobile de Bell :

- 2 % de biodiesel dans le diesel
- 5 % d'éthanol dans l'essence

Les hypothèses ci-dessus correspondent aux pourcentages de teneur moyenne en carburant renouvelable dans le diesel et l'essence (respectivement) requis par le Règlement sur les carburants renouvelables du Canada.

Les émissions (tonnes de CO₂e) sont calculées en multipliant les volumes de carburant consommé par province par les facteurs d'émission de CO₂e correspondants.

Les facteurs d'émission de CO₂e sont calculés en multipliant le facteur d'émission de chaque gaz (CO₂, CH₄ et N₂O) par son potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et en additionnant les produits obtenus. Les facteurs d'émission de chaque gaz sont tirés du *Rapport d'inventaire national (RIN) : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 2) :

- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2022 : RIN 1990-2020
- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2021 : RIN 1990-2019
- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2020 : RIN 1990-2018

Les PRP sont tirés du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014 (PRP du CO₂ = 1, PRP du CH₄ = 28 et PRP du N₂O = 265).

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :

Les volumes de rejets accidentels de SACO sont obtenus en additionnant les volumes de rejets enregistrés dans le système de gestion des incidents environnementaux de Bell. Les émissions (tonnes de CO₂e) sont calculées en multipliant les volumes de SACO rejetés par les PRP correspondants, qui sont tirés du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, 2014.

Portée 2

Installations dont les données sur la consommation d'électricité sont connues:

Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de l'entreprise et des rapports des fournisseurs d'énergie comprennent les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée par province pour la période de déclaration.

Installations dont les données sur la consommation d'électricité ne sont pas connues:

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité sont connues:

Les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée sont estimés en collectant les données sur les coûts énergétiques en dollars canadiens (\$) inscrits dans les rapports financiers de l'entreprise, qu'on convertit en kWh à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/kWh) par province pour la période de déclaration.

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité ne sont pas connues:

Les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée sont estimés à l'aide des meilleures estimations de la consommation moyenne en kilowattheures par pied carré (kWh/pied carré). Cette consommation moyenne est calculée à l'aide des données directes de consommation d'énergie extrapolées à partir d'un échantillon représentatif des immeubles de Bell.

Les émissions (tonnes de CO_{2e}) sont calculées en multipliant les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée par province par les facteurs d'émission de CO_{2e} correspondants. Les facteurs d'émission de CO_{2e} sont basés sur les facteurs d'intensité relative à la production d'électricité tirés du *Rapport d'inventaire national (RIN) : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 3, annexe 13).

- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2022 : RIN 1990-2020
- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2021 : RIN 1990-2019
- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2020 : RIN 1990-2018

Portée 3

Voyages en avion et en train :

Les informations extraites des rapports des agences de voyage comprennent les segments de vol et la distance (km) parcourue pour les voyages en avion et en train ayant eu lieu pendant la période de déclaration. Les segments de vol sont ventilés par catégorie de distance de vol (vols intérieurs, de courte distance et de longue distance) conformément au fichier Excel intitulé *GHG Emissions from Transport or Mobile Sources* (feuille *Activity Data*) publié sur le site web du Protocole des gaz à effet de serre en mai 2015.

Les émissions (tonnes de CO_{2e}) sont calculées en multipliant la distance (km) parcourue (par catégorie de distance de vol pour les voyages en avion) par les facteurs d'émission de CO_{2e} correspondants. Les facteurs d'émission de CO_{2e} sont tirés du fichier Excel intitulé *Emission Factors from Cross-Sector Tools* (feuille *Reference - EF Public*) publié sur le site web du Protocole des gaz à effet de serre en mars 2017.

Véhicules loués :

Les litres (L) de carburant consommé sont estimés en collectant les données sur les coûts en dollars canadiens (\$) dépensés pour le carburant auprès des entreprises de location de voitures, qu'on convertit en litres à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/L) pour l'essence pour la période de déclaration.

Les émissions (tonnes de CO_{2e}) sont calculées en suivant la même méthodologie que celle utilisée pour les émissions de portée 1 provenant de la consommation de combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules loués fonctionnent à l'essence.



Véhicules personnels des employés :

La distance (km) parcourue est calculée en convertissant les dépenses (\$) relatives au kilométrage des employés à l'aide du taux de remboursement applicable (\$/km) stipulé dans les politiques relatives aux dépenses discrétionnaires des unités d'affaires. Les litres (L) de carburant consommé sont estimés en convertissant la distance (km) parcourue à l'aide des meilleures estimations de la consommation d'essence moyenne (L/km) des voitures pour la période de déclaration.

Les émissions (tonnes de CO₂e) sont calculées en suivant la même méthodologie que celle utilisée pour les émissions de portée 1 provenant de la consommation de combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules personnels des employés fonctionnent à l'essence.